

mis en ligne le 30 janvier 2024

ARRETE MUNICIPAL N° 13178 DU 29 JANVIER 2024

OBJET : LE MAIRE DE LARMOR-PLAGE,

Association
DON DE SANG
Parking des Algues
Lundi 26 février 2024

-Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2211-1 et suivants,
-Vu la demande faite par Mme CHEVEAU, secrétaire de l'association, 23 Boulevard des Dunes – 56260 – LARMOR-PLAGE,
- Considérant que pour des motifs de sécurité publique, et pour permettre le stationnement de véhicules spécialisés et médicalisés, il importe de réglementer le stationnement devant la salle des Algues,

ARRETE

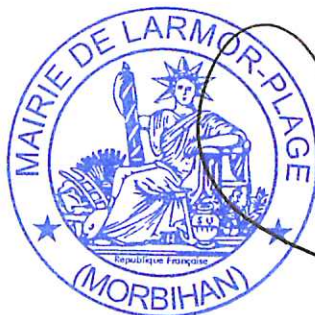
ARTICLE 1 : Le lundi 26 février 2024, de 13h00 à 21h. Le stationnement sera interdit sur 10 emplacements devant la salle des Algues. Seuls les véhicules DON DE SANG seront autorisés exceptionnellement à stationner.

ARTICLE 2 : Les panneaux de stationnement seront mis en place par la police municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de 90 Km/h.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation,
P. Valton



LE MAIRE,

Patrice VALTON